

Entente entre la Ville et ses cols blancs



La Ville de Shawinigan et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN) ont conclu une entente en ce qui a trait au renouvellement de la convention collective.

« C'est avec beaucoup de satisfaction que nous procédons à la signature de cette convention collective. J'en profite pour souligner l'excellence du travail de nos employés cols blancs dans l'exercice de leurs fonctions. Ils représentent une richesse pour toute l'organisation municipale et ils nous permettent d'offrir des services de qualité aux citoyens de notre ville », a commenté le maire Michel Angers.

D'une durée de sept ans, cette convention rétroactive s'échelonne du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014. Près de 130 employés cols blancs sont touchés directement par l'application de celle-ci.

L'entente assure la mise en place d'une structure salariale liée à la démarche d'équité, ce qui correspond à une augmentation de 4,3 % de la masse salariale. Cette mesure s'additionne aux augmentations salariales prévues dans la convention. Elles sont de l'ordre de 14,9 %.

Sur sept ans, les salaires sont augmentés de la façon suivante :

- 2008 : intégration de la nouvelle structure salariale;
- 2009 : 2,15 %;
- 2010 à 2014 : 2,55 %.

« Nous croyons qu'il s'agit d'un excellent contrat de travail, autant pour nos membres que pour les services que nous pouvons rendre à la population », a indiqué le président du Syndicat des cols blancs, Styve Morand.

« Ces négociations se sont déroulées dans un climat de respect et de bonne foi. Nous sommes très satisfaits de cette nouvelle entente intervenue après plusieurs mois de négociations », a conclu François Garceau, directeur des ressources humaines à la Ville de Shawinigan.

Forum sur l'avenir de nos lacs et cours d'eau

La Ville de Shawinigan, en collaboration avec le CLD Shawinigan et l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, a tenu son premier forum sur l'avenir des lacs et des cours d'eau sur son territoire le samedi 5 juin à l'Auberge Gouverneur.



Plus de 126 participants, provenant majoritairement d'associations de riverains, étaient présents pour discuter des principes et des valeurs qui doivent guider la réglementation municipale en matière de protection des lacs et des cours d'eau.

Le forum était animé par Jean-François Girard, avocat et biologiste ainsi que président du Centre québécois du droit de l'environnement. M. Girard, qui a accompagné de nombreuses municipalités dans leur processus de réglementation, a dressé un bilan en matière de législation et a présenté le rôle et les responsabilités des municipalités et des citoyens. La présentation de M. Girard est disponible au shawinigan.ca.

Il a ainsi interpellé tous les participants **À AGIR**, notamment les riverains à adopter le bon comportement pour favoriser la vie au bord de l'eau et la Ville, à se doter de règlements intelligents et à continuer de sensibiliser et d'éduquer ses citoyens.

Le maire Michel Angers a rappelé que la protection des cours d'eau et des lacs fait partie des grandes préoccupations du conseil municipal. « Conscients que la proximité des cours d'eau offre à nos citoyens une qualité de vie exceptionnelle, nous devons mettre nos efforts en commun pour capitaliser sur cette richesse et la faire fructifier positivement ».



À cet égard, la Ville a récemment publié un **GUIDE DES BONNES PRATIQUES** pour aider les riverains à protéger leur plan d'eau. Ce document peut être téléchargé au shawinigan.ca. Des copies sont également disponibles à l'hôtel de ville de Shawinigan.